



DECISION RELATIVE AU CONCOURS

DE RECRUTEMENT ANNEE 2023

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE POUR L'AMENAGEMENT
DU SITE DE LA LAGUNE DE MARCHICA

- Vu** Le Dahir N° 01-10-144 du 03 Chaaban 1431 (16 juillet 2010) portant promulgation de la loi n° 25-10 relative à l'Aménagement et à la mise en valeur du Site de la Lagune de Marchica ;
- Vu** Le Décret n° 2-10-250 du 29 chaabane 1431 (11 août 2010) pris pour l'application de la loi n° 25-10 relative à l'aménagement et à la mise en valeur du site de la lagune de Marchica ;
- Vu** La Circulaire de M. Le Chef du Gouvernement N° 24-2012 du 28 Rajab 1433 (19 juin 2012) relative aux procédures de recrutement dans les Etablissements publics ;
- Vu** Le Statut régissant le personnel de l'Agence pour l'Aménagement du Site de la Lagune de Marchica, et notamment les dispositions relatives au recrutement ;
- Vu** La Loi des cadres de l'Agence pour l'Aménagement du Site de la Lagune de Marchica, au titre de l'exercice budgétaire 2023, approuvée par le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** Les Nécessités de service.

DECIDE

Article I :

Afin de satisfaire ses besoins en termes du capital humain, l'Agence pour l'Aménagement du Site de la Lagune de Marchica, organise un concours de recrutement après présélection sur dossier, en vue de pourvoir quatre (04) postes :

- **Trois (3) Cadres ;**
- **Un (1) Haute Maîtrise.**

Le tableau de détail est annexé à la présente décision, seuls les diplômés étatiques, en formation initiale, et ceux disposant d'attestation d'équivalence délivrée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ou du bulletin officiel reconnaissant l'équivalence de leur école sont éligibles.



Article II :

Le dossier de candidature est constitué obligatoirement des pièces suivantes :

- ✓ Lettre de motivation adressée au Directeur Général de l'Agence pour l'Aménagement du Site de la Lagune de Marchica, portant le nom et le prénom du candidat, son adresse, son adresse électronique, son numéro de téléphone, la spécialité, et la signature du candidat ;
- ✓ Un curriculum vitae (CV) bien détaillé ;
- ✓ Une copie légalisée de la CIN ;
- ✓ Une copie légalisée du diplôme requis ;
- ✓ Le cas échéant, une copie légalisée de l'original de l'attestation d'équivalence ou du BO ;
- ✓ Le cas échéant, tout document justifiant l'expérience demandée, (les stages au cours de formation académique ne seront pas pris en considération).

ARTICLE III :

Les candidats sont invités à enregistrer leur candidature sur le lien suivant : <http://potentialforafrica.com/p4a-jobs.html>, avant le **29 SEP. 2023**, dernier délai de candidature.

Seuls les candidats éligibles seront invités à adresser leurs dossiers de candidature, portant le nom et le prénom du candidat et le profil du poste à pourvoir, les dossiers de candidatures physiques (version papier) doivent être déposés personnellement le jour du concours écrit.

Tout dossier incomplet ou hors délai, sera immédiatement écarté et ne fera pas l'objet de suite.

ARTICLE IV :

Le concours se déroulera à **Casablanca le mois d'octobre 2023**. Le lieu exact et la date précise seront communiqués ultérieurement aux candidats retenus pour les épreuves écrites.

ARTICLE V :

Les candidats répondant aux critères requis pour participer au concours seront convoqués pour passer les épreuves écrites suivantes :

Epreuves	Nature des Epreuves	Durée
Ecrites Cadre Architecte	Test d'aptitude raisonnement numérique	35 min
	Test d'aptitude raisonnement Verbal	25 min
	Rédactionnel	30min
	Test de personnalité	15 min
Ecrites Cadre Juriste et Cadre Comptable	Test métier	1h30
	Test culture générale	
	Rédactionnel	
	Test de personnalité	15 min

Ecrites Technicien Spécialisé Architecture & Urbanisme	Test Technique	1h30
	Questions raisonnement logique et numérique	
	Test culture générale	
	Test de personnalité	15min

Les candidats seront classés par ordre de mérite et par spécialité, seuls les candidats dépassant la moyenne de 10 sur 20 aux épreuves écrites passeront les épreuves orales, à savoir, un entretien portant sur des sujets permettant l'évaluation des compétences et aptitudes des candidats à remplir les missions afférentes au profil demandé.

ARTICLE VI :

La liste des candidats arrêtés à passer les épreuves écrites, La liste des candidats admis à passer les épreuves orales, la liste des candidats admis définitivement et la liste d'attente seront affichés dans les locaux de l'Agence pour l'Aménagement du Site de la Lagune de Marchica et publiés sur :

- le site de l'Agence : www.agencemarchica.gov.ma ;
- le site de l'emploi public : www.emploi-public.ma.

Saïd ZARROU
DIRECTEUR GENERAL



Catégorie Classe rang	Nombre de Poste	Diplômes	Spécialité	Postes à Pouvoir	Conditions de participation au concours
Cadre L/1	1	Minimum BAC+5 ou équivalent Reconnu par l'Etat	Diplôme d'Architecte ou équivalent	Architecte	Expérience facultative
	1	Minimum Bac+5 ou équivalent Reconnu par l'État	Droit immobilier et notarial, Droit Foncier, Droit des affaires, Droit des Contentieux, Droit Privé, Droit Public ou équivalent	Cadre Juriste	Justifier d'une expérience professionnelle cumulée d'au moins 5 ans, après l'obtention du diplôme, dans un poste similaire
Cadre I/1	1	Minimum Bac+3 ou équivalent Reconnu par l'État	Licence en Economie, et Gestion, Comptabilité, Finances ou équivalent	Comptable	Justifier d'une expérience professionnelle cumulée d'au moins 10 ans, après l'obtention du diplôme, dans un poste similaire
Haute Maîtrise E/1	1	Minimum Bac+2 ou équivalent Reconnu par l'État	Diplôme de l'IFTAU Architecture et Urbanisme	Technicien Spécialisé en Architecture et Urbanisme	Justifier d'une expérience professionnelle cumulée d'au moins 3 ans, après l'obtention du diplôme, dans un poste similaire

* Tout candidat au recrutement doit être de nationalité marocaine, âgé de 18 ans au moins et de 40 ans au plus pour les hautes maîtrises et 45 ans pour les cadres à la date de recrutement.


 Pour le Directeur Général et Par Délégation
 Directeur du Pôle Finances et Ressources
 Signé : Abdeladim ENNAHAL